

1764  
03/10/22

## AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N°01/AZES/2022

Concerne : Agrément des entreprises, des bureaux d'études et autres prestataires.

### 1. CONTEXTE

Le secteur industriel de la RDC a subi successivement les effets dévastateurs de plusieurs années de mauvaise gouvernance. Ainsi, des pans entiers de ce secteur ont disparu et des vastes espaces de nos provinces n'ont plus d'industries viables, comme celles qui, jadis, par leurs effets induits, faisaient vivre de nombreuses communautés locales. C'est ainsi que depuis plus d'une décennie, la République Démocratique du Congo s'est engagée à mener des réformes structurelles afin d'améliorer son cadre macroéconomique de manière à attirer des investissements, à créer des emplois et à accélérer la croissance.

A cet effet, le Gouvernement a mis en place un Plan Directeur d'Industrialisation dans lequel un accent particulier est mis sur la création des zones économiques spéciales dans les six espaces industriels identifiés.

Cette stratégie vise notamment la redynamisation du secteur privé par la promotion de l'investissement, le renforcement du cadre juridique et institutionnel susceptible d'attirer et de préserver les investissements privés nationaux et étrangers pour promouvoir le développement du pays, la simplification des procédures administratives afin d'améliorer davantage le climat des affaires.

### 2. OBJECTIF

Le présent Avis à Manifestation d'Intérêt a pour objectif l'agrément des Cabinets et/ou Bureaux d'Études Techniques spécialisés dans les domaines suivants : Urbanisme, Architecture, Génie civil, Génie électrique, Topographie, Etudes de sol, Etudes bathymétrique, Forage d'eau, Conduite des études environnementales et sociales.

Ces entreprises et bureaux doivent être régulièrement constitués et en règle avec leurs obligations fiscales et administratives et justifiant d'une capacité technique, financière et opérationnelle suffisante dans les domaines concernés.

À cet effet, les entreprises et cabinets agréées par l'Agence des Zones Economiques Spéciales seront les seuls habilités à travailler avec les aménageurs et entreprises opérant dans les zones économiques spéciales en République Démocratique du Congo en qualité de sous-traitants dans les domaines sus indiqués.

### 3. DOSSIER DE CANDIDATURE

Les entreprises et cabinets intéressés devront fournir leurs dossiers contenant les documents suivants:

- Statuts de l'entreprise ou du cabinet ;
- Numéro RCCM ;
- Numéro ID Nat ;
- Agrément ITPR (entreprise des travaux) ;

- Références des prestations antérieures (5 dernières années).

#### **4. MODALITES D'ENVOI DES CANDIDATURES**

Les candidatures doivent être exclusivement transmises à Monsieur le Chargé de mission de l'Agence des Zones Economiques Spéciales (AZES) au plus tard le 29 juin 2022 à 16 heures précises, à l'adresse suivante : 7<sup>ème</sup> niveau, Immeuble des Anciennes Galeries Présidentielles, à Kinshasa-Gombe ou par email à l'adresse suivante : [azesrdc@gmail.com](mailto:azesrdc@gmail.com)



Fait à Kinshasa, le 01 juin 2022.

**Auguy BOLANDA MENGA MOMENE**

**Chargé de mission**

---